

# HÉGÉMONIE INDUSTRIELLE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

LES COMPLICITÉS SCANDINAVES

PAR

DOMINIQUE D'ANTIN DE VAILLAC (\*)

C'est du nord de la Baltique, Norvège, Suède et Finlande, que sont issus les produits ligneux qui approvisionnent les ports européens sous forme de sciages, de papier ou encore de meubles : sous l'enseigne d'Ikea, ils offrent pour les logements ce que MacDonald tente d'assurer pour l'estomac, avec un égal succès populaire. C'est aussi à Stockholm que, dès 1972, s'est tenue la première conférence internationale sur l'environnement et c'est une ancienne Premier ministre norvégienne, Mme Brundtland, qui formula en 1988 le concept de «*développement durable*», au destin mondial. Quant à la «*responsabilité sociale*» qui, depuis la Conférence de Johannesburg, le parachève, c'est une notion familière aux bénéficiaires du «*modèle suédois*» et de la négociation syndicale permanente... Ces affinités culturelles entre les grandes ONG écologistes, majoritairement anglo-saxonnes, la *soft law* issue de leur activisme et de leur pénétration dans les organisations internationales et la gouvernance mondiale qui doit en résulter sont aujourd'hui bien repérées (1). Elles sont assimilées à une influence anglo-saxonne, au risque de focaliser l'analyse sur le rapport de rivalité Europe-Etats-Unis.

Sous le terme «*anglo-saxon*», nous éprouvons en effet le souffle d'outre-Atlantique, qui est surtout «*anglo*», au point de négliger le vent du nord, qui est plutôt «*saxon*», alors que les visions du monde que transportent les «*Anglos*» et les «*Saxons*» puisent aux mêmes sources des mythes germaniques de la guerre totale, du protestantisme et des fonctions rédemptrices de l'argent (2). L'écologie normative, moralisante et universaliste est issue du même berceau et s'inscrit dans cette longue histoire. Il en résulte une structuration trop simplement binaire et géostratégique, qui a été renforcée en matière de gestion forestière durable par la réaction des Etats européens à la suite du Sommet de la Terre de 1992, consistant à créer un mode européen et unifié de mise en pratique, connu sous le terme de Processus d'Hel-

(\*) Professeur associé à l'Université Montesquieu (Bordeaux IV, France) et directeur de recherche au Centre d'analyse politique comparée, de géopolitique et de relations internationales (Bordeaux IV, France).

(1) Cf. en particulier Claude REVEL, *La Gouvernance mondiale a commencé*, Ellipses, 2006.

(2) Parfaitement identifié par Bernard NADOLEK, *L'Épopée des civilisations*, Eyrolles, 2005.

sinki, en contrepoint du Processus de Montréal, sous houlette nord-américaine.

Les mêmes ONG d'inspiration scandinave, renforcées cette fois par leurs gouvernements, ont ainsi pu piloter la gestion forestière durable, diriger la communauté scientifique, veiller à l'application de leurs concepts dans les législations nationales, en perdant toutefois le monopole de la certification forestière puisqu'un standard européen, le PEFC (3), a pu s'imposer face au FSC (4), largement dominant outre-Atlantique. Si la cause environnementale sort renforcée de ces constructions récentes, malgré des différenciations artificielles de part et d'autre de l'Atlantique, il est frappant de constater que les appareils industriels de transformation du bois, qu'ils soient suédois ou finlandais, ont bénéficié dans la même période d'une insolente prospérité. L'appareil industriel scandinave a enregistré depuis 1990 des niveaux de production en constante augmentation (5), avec 70 % des produits exportés, des usines récentes et hautement compétitives, des groupes industriels tels que STORA ENSO ou UKM (Finlande), parmi les *leaders* mondiaux...

Comment la gestion forestière durable peut-elle s'accommoder ainsi de l'intensité industrielle? Par quel nouveau «miracle», Suédois, mais aussi Finlandais, promoteurs de l'écologie mondialisée, parviennent-ils à consolider une hégémonie industrielle qui a pour conséquence nécessaire l'anémie économique des massifs forestiers «voisins et amis», dont la France, qui continue d'importer leurs sciages et leurs pâtes à papier, alors que sa forêt est surabondante et exploitée à 50 % de sa capacité? On ne pourra pas invoquer – cette fois – l'écart des niveaux de coût de main-d'œuvre, comme pour le textile chinois – les revenus par habitants en Suède et en Finlande sont supérieurs aux nôtres –, ni une matière première moins chère – le producteur d'arbres scandinaves perçoit 50 % de mieux que son homologue français!

Notre essai d'explication, qui fut longtemps une présomption, réside dans les complicités scandinaves entre écologie et capitalisme industriel. Toute complicité, même sentimentale, se traduit par des connivences, généralement inattendues, entre des tempéraments, des idées, voire des appareils, dont les relations réciproques présupposeraient l'antagonisme plutôt que l'harmonie. Il est ainsi du braconnier et du garde-chasse, capables de faire ripaille d'un lièvre capturé sur un territoire voisin. Les complicités scandinaves, parce qu'elles mettent en jeu des approches intellectuelles en apparence aussi irréductibles que l'écologie et le capitalisme industriel, font appel à des ressources stratégiques réciproques qu'il est nécessaire de débusquer puisque, pour exister en tant que telle, la complicité doit demeurer un phénomène caché. Et pour compliquer les choses, la complicité est multiforme, elle est instantanée ou durable, elle est réversible, sujette à sautes

(3) Programme for the Endorsement of Forest Certification Scheme.

(4) Forest Stewardship Council.

(5) Sauf incident climatique, comme en janvier 2005 pour la Suède.

d'humeur et se constate généralement quand il est trop tard... quand elle est prise sur le fait; elle se révèle alors brutalement, tant par ses mobiles que par l'infraction, qui s'éclairent réciproquement. Il convient donc d'examiner tout d'abord, selon une méthode quasi judiciaire, d'où peuvent provenir les enjeux communs de réalités aussi différentes que la gestion durable forestière et un impérialisme industriel (les mobiles), avant d'en dévoiler les faits de complicité eux-mêmes (la constatation du délit).

#### LA SOLIDARITÉ ACTIVE ENTRE GESTION DURABLE FORESTIÈRE ET HÉGÉMONIE INDUSTRIELLE SCANDINAVE

Un même berceau géographique et culturel, commun à la fois aux ONG écologistes nordiques et aux multinationales du bois, fournit un indice de familiarité qui demeure latent, mais les ressources stratégiques de ce cousinage naturel méritent d'être mises en évidence.

Les Scandinaves ont depuis des lustres su tirer parti de ressources forestières qui couvrent 70 % d'un territoire, qui, en dehors de cela, se prête mal à une mise en valeur agricole. Cette forêt omniprésente est même surabondante, puisque les utilisations concurrentes du sol sont peu nombreuses, compte tenu d'une densité moyenne de population inférieure à 20 habitants au km<sup>2</sup>, pour la Norvège, la Suède et la Finlande. Les industries du bois (sciage et papier essentiellement) contribuent pour plus de 5 % aux PNB respectifs de la Finlande et de la Suède, même si, pour ce dernier pays, leur poids est en diminution, tout en dégagant des excédents commerciaux tels... qu'ils couvrent les importations de pétrole et de produits alimentaires!

L'affectation des forêts à la création de richesses est suspendue à leur gestion durable, qui est la condition même de la perpétuation du système industriel. Ainsi, la contrainte industrielle constituée par la primauté écologique n'existe pas pour ceux qui l'ont déjà maîtrisée.

Baignés par une nature forestière dont ils tirent des ressources économiques substantielles, Suédois et Finlandais furent les mieux placés pour mettre en valeur les avantages multiples de la forêt, conçue comme une ressource renouvelable et multifonctionnelle. Mieux, en utilisant le cénacle des organisations internationales, au sein desquelles ils ont toujours participé activement, ils ont donné une audience universelle à leur sensibilité forestière forgée par des conditions particulières.

Le souci écologique de la gestion durable des forêts se concilie pour eux avec une exploitation intensive de leurs ressources, avec une vocation exportatrice nécessaire pour compenser l'absence de potentiel agricole et énergétique. Pour arriver à ce résultat, les forestiers scandinaves ont veillé jalousement au renouvellement de leurs ressources, en organisant le reboi-

sement systématique des parcelles, en assurant une sylviculture intensive et en créant une communauté d'intérêts entre producteurs et transformateurs. Cette conciliation historiquement éprouvée entre la fibre écologique et l'exploitation industrielle se décline dans la définition complexe de «gestion forestière durable», élaborée sous leur influence lors la deuxième conférence ministérielle pour la protection des forêts, à Helsinki, en 1992.

Faire partager au monde ses découvertes ainsi qu'un mode harmonieux de gestion des ressources naturelles n'est pas critiquable. Vouloir à tout prix diffuser un modèle localisé, en ayant recours aux formes modernisées de contrainte que sont la certification et le «*name and shame*», révèle une volonté «apostolique» dont la mystique écologique peut sembler toutefois insuffisante pour en expliquer l'ardeur. Il convient donc d'interroger les ressources stratégiques de l'établissement d'une norme écologique forestière pour des acteurs qui hébergent les multinationales du bois et du papier parmi les plus puissantes de la planète. Or, ces avantages sont doubles et cumulatifs.

### *L'avantage stratégique du modèle d'organisation de référence*

La conciliation scandinave d'une forêt omniprésente et d'un appareil de transformation industrielle puissant et conquérant s'inscrit dans une tradition ancienne : la forêt nordique, parce qu'elle a longtemps constitué la seule richesse de ces pays, a suscité une culture de mise en valeur largement partagée par les populations qui sont directement concernées et intéressées par les profits qu'ils peuvent en tirer. Le modèle suédois permet l'intégration des propriétaires à toute la chaîne de transformation industrielle sous la forme de coopératives géantes capables, telle Södra, de regrouper 35000 propriétaires qui sont à la fois fournisseurs de matière première et actionnaires des outils de mise en valeur (scieries et usines de pâte à papier). La gestion durable forestière est une vitrine écologique, mais elle est surtout un moyen de maintenir durablement la rentabilité du patrimoine forestier en même temps que l'approvisionnement des outils de transformation, ce qui est légitime. Le perfectionnement du système l'a rendu excédentaire : lorsque 70 % des produits issus de la forêts sont exportés, la vulnérabilité devient externe, surtout quand il s'agit de produits de base (sciages et pâtes à papier) soumis à une concurrence mondiale intense et continuellement renouvelée. C'est ici que l'exportation du modèle vient à la rescousse de l'exportation des produits, en rendant «durable» la sous-exploitation des forêts potentiellement concurrentes, particulièrement lorsqu'elles seraient en mesure d'approvisionner des marchés cibles.

C'est ainsi que la norme écologique issue du Sommet de Rio a été immédiatement déviée de son objectif initial – l'arrêt de la déforestation sauvage des forêts tropicales – pour viser avec précipitation les forêts européennes qui coïncident avec les marchés traditionnels d'exportation des

produits scandinaves. Dès le début des années 1990, la Finlande, mais aussi la France, sans doute pour des raisons de plus haute politique, ont placé les forêts européennes sous la norme de la «gestion forestière durable», qui s'est traduite, dans un premier temps, par la remise en question des modes de gestion en vigueur depuis le XIX<sup>e</sup> siècle et connus sous le terme d'«aménagement forestier». Non que cette pratique n'assure pas le renouvellement des forêts – c'est au contraire son premier but –, mais son caractère «productiviste» suffisait à la disqualifier aux yeux des ONG anglo-saxonnes et, bien entendu, scandinaves, qui ont tout tenté pour la mettre en accusation. Les forêts gérées en vue de leur utilisation industrielle se sont vues alors accusées de tous les maux : elles étaient monotones, n'assuraient pas de fonctions sociales (?), étaient peu propices à la biodiversité, épuisaient les sols, étaient vulnérables aux tempêtes... Elles n'étaient des forêts que faute de mieux, c'est-à-dire des forêts qui, pour être à la norme, devaient être paysagères, biodiverses, assurant les «externalités multifonctionnelles» mises en évidence par les critères et indicateurs de gestion durable, ce qui les rendaient par la même occasion en grande partie «inexploitables» à des fins industrielles. En faisant appel aux ressources qu'elles maîtrisent le mieux – le travail médiatique de l'opinion citadine –, les ONG écologistes ont milité sans relâche pour imposer au travers de la certification des forêts européennes coûteuses à exploiter et aptes à produire du bois de moins en moins concurrentiel, ce qui retardait d'autant la viabilité économique d'outils de transformation capables de remettre en question l'hégémonie scandinave.

Néanmoins, la faiblesse d'une tactique qui s'appuie sur l'opinion réside dans la versatilité de l'opinion elle-même. A la fin des années 1990, l'agenda écologique s'est trouvé rempli de nouvelles préoccupations comme le réchauffement climatique ou la raréfaction des ressources en eau, qui n'ont pu laisser à la forêt l'espace prioritaire qui lui était consenti auparavant.

Soit qu'ils l'aient pressenti dès 1992, soit qu'ils aient voulu dès cette époque s'assurer du contrôle politique de la «norme écologique», les *lobbies* scandinaves ont complété de bonne heure le dispositif en s'appuyant sur le réseau des Etats européens.

### *La consolidation institutionnelle du «protectionnisme écologique»*

C'est d'abord le phénomène des pluies acides, apparu à la fin des années 1980, qui a provoqué, en 1990, la tenue à Strasbourg, à la demande de l'Allemagne, de la première conférence européenne des ministres de l'Agriculture au sujet des forêts. Problème localisé et réponse précise : un Observatoire de la santé des forêts est créé, tandis que le gouvernement allemand impose à son industrie chimique des normes antipollution plus draconiennes. La contamination est stoppée et les forêts germaniques continueront d'inspirer les futurs Wagner!

La conférence tenue à Helsinki, en Finlande, en 1992, se donne d'autres ambitions : une définition de la gestion forestière durable y est élaborée de manière à devenir le réceptacle des instruments juridiques qui sont apparus en marge et à la suite du Sommet de Rio, à commencer par la Convention sur la biodiversité (1992), puis celles sur la désertification et sur le réchauffement climatique. Le chaînage juridique est ainsi effectué. La Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe se dote d'un bureau permanent et de rendez-vous périodiques, tous les quatre ans, dans l'une des capitales européennes, afin de veiller à la généralisation de la gestion forestière durable, en particulier par son intégration dans les législations nationales. C'est la Finlande, au travers de l'*European Forest Institute* (EFI), qui oriente les recherches scientifiques nécessaires pour donner un contenu précis au nouveau modèle de forêt écologiquement acceptable et, très accessoirement, industriellement exploitable. Et pour mieux s'assurer de cette orientation avantageuse, une place minimale est laissée à la recherche socio-économique, tandis que toute critique institutionnelle est rendue impossible, puisque l'analyse des politiques publiques forestières ne constitue plus un critère de la gestion durable (6). L'association de toutes les administrations forestières d'Europe à la stratégie scandinave de protection écologique des forêts méritait bien cette politesse consistant à exclure du champ scientifique tout instrument permettant la remise en question éventuelle de leurs actions...

L'entrée en scène des administrations européennes permettait, surtout dans les pays d'ancien droit romain – dont la France – de relayer à long terme l'action des ONG, sujettes à essoufflement, par celle de la réglementation « par le haut », seule garante de l'imposition du modèle. La conférence ministérielle permettait de son côté de régler au sein d'une instance d'initiés les problèmes d'ajustement national des recommandations issues de la communauté scientifique – essentiellement scandinave – et éventuellement d'amortir le choc de dérives constatées par les ONG, toujours à l'affût des dénonciations des « mauvaises pratiques ». La mort économique n'étant généralement pas brutale, il était ainsi possible de soigner les blessures infligées par les meutes écologistes au moyen du « dispensaire » assuré par le processus interministériel. Dans le même temps, s'instillait avec insistance l'idée que les valeurs essentielles des forêts européennes étaient sociales et environnementales et, secondairement, économiques, conviction que les forestiers eux-mêmes finirent par partager à force de constater l'érosion du prix de leurs bois et la fermeture des usines de transformation. Parallèlement, tous les ports de l'arc Atlantique européen se sont remplis – jusqu'à la surcharge – de stocks de sciages importés de Suède et Finlande, laissant les autres massifs forestiers européens en panne d'investissements compéti-

(6) A la différence des autres processus mondiaux développés à la suite du Sommet de Rio.

tifs dans leur filière de transformation (7). Le retard actuellement pris écarte pour longtemps l'apparition sur le continent de *challengers* en mesure de contrer la puissance industrielle suédoise ou finlandaise sur les marchés solvables et relativement proches de l'Europe occidentale. La forêt écologique est un modèle à construire, qui laisse en lisière, ailleurs qu'au nord de l'Europe, la forêt économique. La coïncidence mérite d'être constatée, même si elle demeure diffuse et d'autant plus pernicieuse. Pourtant, ce n'est pas sur le front de la concurrence par les outils de production, mais sur celui des produits eux-mêmes que s'affiche le plus volontiers le protectionnisme écologique.

***La disqualification écologique de produits concurrents stimule la demande de produits écologiquement certifiés***

L'enjeu véritable du Sommet de Rio était de mettre fin à la déforestation accélérée des forêts tropicales. Faute d'une réglementation contraignante, refusée par les pays du Sud, le développement durable forestier, au niveau mondial, a dû passer par les détours compliqués de la certification et du «financement conditionnel» relayé par les principales institutions financières internationales, FMI et Banque mondiale pour l'essentiel. Pourtant la déforestation tropicale sauvage n'a pas cessé, la FAO constatant seulement la baisse relative de son intensité, ce qui constitue un infime progrès. Ce thème est néanmoins central dans les publications des ONG, qui n'ont jamais relâché leur pression, tant auprès de l'opinion que des militants eux-mêmes. Jusqu'en 2002, il s'agissait surtout d'associer les grandes chaînes de distribution au respect de la certification : c'est ainsi que WWF a obtenu de Carrefour, de Leroy-Merlin et de Castorama l'engagement de ne diffuser que des produits sous label FSC, tandis que Greenpeace n'hésitait pas à bloquer dans le port de Sète des navires chargés de bois tropicaux non certifiés.

Depuis 2002, tirant les conséquences de la multiplication et de la concurrence des labels, les mêmes ONG ont dû admettre l'émergence, dans les instances internationales, du concept de «bois illégal», c'est-à-dire de bois exploités en infraction avec les législations nationales. Cette définition plus large tient compte de la diffusion quasi universelle, auprès des États producteurs, de normes de gestion durable des forêts – sous la pression des bailleurs de fonds –, tandis que les États acheteurs sont dissuadés de favoriser le marché du bois clandestin. En dehors des actions énoncées plus haut, il convient de signaler les reproches de Greenpeace adressés au gouvernement français pour ne pas exclure des marchés publics les bois tropicaux d'origine douteuse : ces condamnations visent en priorité les pays importateurs de bois, seuls susceptibles de favoriser l'écoulement des bois

(7) Sylvain PAILLARD, «Influence des importations de bois dans la fixation du prix du bois de pin maritime en France et en Aquitaine», *Mémoire de Master de Droit public et Science politique*, Université Bordeaux IV, 2006.

tropicaux exploités illégalement, mais elles ont aussi pour conséquence d'élargir indirectement le marché disponible pour les produits ayant montré «patte verte», c'est-à-dire issus de forêts gérées durablement, dont les bois nordiques font partie. Qu'on se mette à la place d'un importateur de bois, il tombe sous le sens qu'il s'efforcera d'éviter les risques de disqualification, voire de mévente, liés à une origine dénoncée comme douteuse d'une famille de produits. L'OMC, longtemps hésitante, admet cependant que des produits puissent être soumis à des normes environnementales, ce qui entraîne par ricochet d'inévitables restrictions au commerce mondial, alors qu'elles demeurent condamnées en principe.

La voie fut ainsi ouverte à l'exportation grandissante des bois nordiques, mais aussi germaniques et bientôt balkaniques (8), à destination des marchés solvables d'Europe occidentale, dénués de ressources forestières suffisantes (Grande-Bretagne, Italie, Espagne) tout autant que d'un appareil de transformation compétitif et domestique (France). Le bilan, 15 ans après le Sommet de Rio, est particulièrement mince en ce qui concerne l'objectif de préservation des ressources forestières tropicales; il est des plus brillants si on se penche sur les chiffres (9) reflétant l'essor industriel de l'appareil de transformation des bois installé dans les pays d'où provient la création des normes environnementales. Simple coïncidence et coïncidence heureuse pourrait-on observer, puisque le profit industriel récompense les pays forestiers faisant montre de bonnes pratiques environnementales, ce qui est un encouragement pour les bons élèves. C'est oublier qu'en économie internationale l'avance, la distance ou encore le *gap* anglo-saxon sont source d'avantages compétitifs inappréciables, justement parce qu'ils rendent plus difficile l'émergence de nouveaux concurrents. Et l'édiction de normes environnementales contribue incontestablement à retarder ce moment, pour les raisons que nous avons décrites, sans pour autant pénaliser leurs auteurs, puisque le modèle qu'ils proposent est tout simplement le leur, tandis que leur intérêt est masqué par une cause juste, universelle et soutenue par les opinions.

Il existe un autre indice surprenant : c'est la concomitance entre la réalisation, en Scandinavie, d'investissements de production massifs et la mise en place de normes de protection écologique : ainsi, la plupart des outils de transformation du bois en Suède et en Finlande ont fait l'objet d'une modernisation conséquente au début des années 1990. A titre de comparaison, la plus importante scierie du sud de la Suède (Södra) a développé une capacité de production deux fois supérieure à celle créée par le groupe Gascogne à la fin de la même décennie, dans le massif du Sud-Ouest français

(8) Anticipant ce mouvement, pour mieux le contrôler, la Finlande vient de créer un Institut forestier en Croatie.

(9) D'après les chiffres de la FAO, en 2005, la production de bois sciés de la Suède est de 18 millions de m<sup>3</sup>, dont 10 millions à l'export, et celle de la Finlande, de 16 millions de m<sup>3</sup>, dont 12 millions à l'export (soit un doublement en 5 ans).

(Saint-Symphorien) et présentée comme la plus importante d'Europe «occidentale»; en outre, la scierie suédoise est plus compétitive, car elle emploie un effectif légèrement moins élevé, fonctionne à plein régime et exporte 70 % de sa production, alors que, dans le même temps, la scierie française n'a «tourné» qu'à 50 % de ses capacités pendant plusieurs exercices, en accumulant les pertes et en contribuant à la vulnérabilité financière de son propriétaire (10), menacé à plusieurs reprises par des prises de contrôle extérieures.

Rien n'indique, à ce stade, que ces écarts de performance soient le résultat d'une quelconque machination «écologico-industrielle». Ils s'expliquent par des facteurs connus et admis par le jeu concurrentiel : qualité des outils, des approvisionnements, organisation des marchés, conjoncture locale ou internationale. En matière industrielle, que le meilleur gagne ! C'est la loi du capitalisme et la norme écologique ne saurait être incriminée.

Pourtant, tout forestier – comme autrefois tout sidérurgiste – sait bien qu'une industrie de transformation est étroitement dépendante de ses facilités d'accès à sa matière première, dont le gisement s'appelle ici la forêt. Une forêt peut – plus ou moins – être reliée à l'industrie qui exploite ses arbres, de même que la performance de l'outil de transformation du bois permettra de rémunérer – plus ou moins – le détenteur des arbres qui est en même temps celui de la forêt. De ce point de vue, la norme écologique peut aussi s'interpréter comme un souci scandinave de «justice concurrentielle» consistant à placer la matière première «forêt-bois» sur un pied d'égalité, quelle que soit son origine géographique, puisque la concurrence est mondiale. Il serait vain, en effet, de se doter d'une industrie compétitive, mais gourmande en capitaux, donc lourde et risquée, sans s'assurer auparavant que la gestion des forêts ne puisse la déstabiliser par un accès à l'arbre à un prix trop destructeur (11). La difficulté ne réside pas dans une telle revendication, que les règles de la «concurrence parfaite» n'interdisent pas *a priori* tout en la rendant utopique. En effet, la différenciation locale des forêts les rend naturellement inégalitaires, à cause des différences de climats et de sols qui entraînent la différenciation des essences et de leur accroissement naturel (12).

La complicité invoquée provient ainsi du «détour» écologique orchestré par des groupes sociaux dont les intérêts semblent étrangers, mais qui, en réalité, sont partenaires d'une même économie, sous les mêmes cieux et au milieu d'une forêt omniprésente. Dans ces conditions, la norme écologique

(10) Le groupe Gascogne.

(11) Destructeur de forêts, mais indirectement destructeur d'industrie, à cause de son trop faible niveau et de la concurrence qu'il peut provoquer.

(12) La rapidité de croissance pour une même essence peut varier du simple au double, selon que le climat est humide et tempéré ou sec et froid.

s'apparente à un «écran de fumée» : il masque les véritables enjeux... tout en risquant d'asphyxier ceux qui se dissimulent sous ses volutes.

LA COMPLICITÉ DÉVOILÉE :  
L'ALLIANCE ENTRE GROUPES INDUSTRIELS ET ONG  
POUR L'EXPLOITATION DES BOIS RUSSES

Le «modèle scandinave» d'exploitation écologique des forêts connaît depuis quelques années une difficulté prévisible. En dépit de surfaces boisées considérables, les bois suédois ou finlandais ne suffisent plus à approvisionner une industrie toujours plus dévoreuse de grumes au fur et à mesure que sa production se développe à l'exportation. Pour faire face à ce succès, il est nécessaire d'importer des quantités croissantes de bois brut, si possible à un prix égal ou inférieur à celui des bois autochtones. La Suède et la Finlande ont vu ainsi leurs importations de bois brut passer de 5-8 millions à 12-16 millions de m<sup>3</sup> sur les cinq dernières années, ces chiffres étant en corrélation avec l'essor des exportations pendant la même période. Ces deux pays, pourtant forestiers, sont donc obligés, pour ravitailler leur industrie conquérante, de trouver dans les meilleures conditions une matière première extérieure, s'ils veulent préserver la gestion durable de leurs propres forêts. Ils ont tous deux la chance d'être les voisins immédiats du plus gros réservoir mondial de bois : la Russie.

Avec 851 millions d'hectares, la forêt russe couvre une surface équivalente à 24 fois la France, deux fois plus qu'au Canada, trois fois plus qu'aux Etats-Unis; elle compte 200 millions d'hectares de plus que la forêt brésilienne, qui intègre pourtant l'essentiel de l'Amazonie. Ce géant forestier, pendant la période soviétique, jouait un rôle majeur dans la fixation de cours des sciages européens, puisque la «liste russe», cotée à Londres, servait d'étalon pour les transactions. La désorganisation économique qui suivit la dissolution de l'Empire soviétique entraîna l'effacement provisoire de cet acteur majeur : la production des scieries a été divisée par six, tandis que les exportations de bois brut ne diminuaient que de 20 % en 1992, au pire de la crise, tant leur utilité en apport de devises s'avérait cruciale. Depuis 1998, la production de produits transformés et la valeur ajoutée correspondante ont progressé sans atteindre les niveaux de l'époque soviétique et sont liées à des investissements occidentaux orientés principalement vers l'export (13). L'économie forestière russe reste aujourd'hui dominée parce que, dans le même temps, les puissants voisins scandinaves ont su profiter de cette panne industrielle.

(13) D'après le dossier présenté par François DELAUNAY, «Russie : l'économie du bois se redresse!», sur le site Internet [www.boisforêt-info.com](http://www.boisforêt-info.com).

Ainsi, les importations finlandaises, stables jusque dans les années 1990, ont été multipliées par trois jusqu'à aujourd'hui, tandis qu'une centaine de compagnies finlandaises s'établissaient en Russie pour se livrer à l'exploitation forestière. «*Les bas prix et le système basé sur une corruption bien connue ont attiré certaines compagnies cherchant des opportunités de faire rapidement des bénéfices. En effet, l'industrie forestière russe est perçue comme l'une des plus corrompues au monde*» (14).

Les industries scandinaves du bois n'ont guère eu d'autre choix que celui entre l'approvisionnement écologiquement incorrect et le renoncement à une croissance profitable. La première solution s'est tout naturellement imposée, tout en gardant l'apparence de la virginité aux «yeux du monde» : les sciages en provenance des usines suédoises ou finlandaises qui inondent les ports d'Europe occidentale sont en effet tous certifiés, puisque issus de firmes labellisées; et comme les essences qui prospèrent de part et d'autre de l'ancien Rideau de fer sont rigoureusement identiques (pin sylvestre, épicéa, bouleau), il est impossible de dénoncer la nationalité du bois transformé. Cette situation gênante s'est accompagnée de la protestation de certaines ONG gardiennes de l'ordre écologique mondial, plus particulièrement boréal. Greenpeace et WWF, en dépit de chiffres variables, estiment au minimum à 20 % les importations «illégal» de bois russe, tandis que la Finlande figure de loin, avec 5,1 millions de m<sup>3</sup>, à la première place européenne des pays importateurs de bois «illégal», devant la Suède (2,6 millions de m<sup>3</sup>) et la Grande-Bretagne (2,3 millions de m<sup>3</sup>) (15). Les gouvernements finlandais et russe eux-mêmes admettaient en 2004 que 2 millions de m<sup>3</sup> échappaient aux statistiques douanières, soit environ 20 % des importations, tout simplement parce que la douane russe ne disposait pas de bascules précises!

La gêne finlandaise, mais aussi suédoise et britannique, ne fut pas suffisante – on s'en doute – pour mettre fin au système et imposer à leurs industries de transformation des ruptures d'approvisionnement. Au même moment, la gouvernance mondiale des forêts, inspirée par les ONG, mais aussi par les entreprises, intégrées dans le processus grâce au Global Compact (16), connaissait une évolution doctrinale surprenante.

(14) Amanda CHIMKIEVITCH, «L'importation illégale de bois russe : la réponse finlandaise», *Mémoire de Master de Droit public et Science politique*, Université Bordeaux IV, 2006.

(15) WWF, *Failing the Forest : Europe's Illegal Timber Trade*. Dans le même tableau, l'Allemagne, l'Italie et la France feraient presque figure de bons élèves avec, respectivement 1,5, 1,4 et 1,3 million de m<sup>3</sup> de bois importés d'origine douteuse, soit trois fois moins que la Finlande. Le gouvernement français fait pourtant régulièrement l'objet de critiques à ce sujet de la part de Greenpeace et de WWF.

(16) Initié par Kofi Annan à l'issue du Sommet de Johannesburg, le Global Compact est un forum international associant plus étroitement les entreprises privées dans la mise en œuvre du développement durable.

***Des forêts «gérées durablement» au «bois illégal» : une opportune inversion des priorités***

Révélaient un parallélisme des formes auquel rien ne l'oblige, le G8, qui en 1990, avait fait inscrire la protection des forêts à l'ordre du jour de la Conférence de Rio, a, en 1998, pris l'initiative d'un Programme d'action pour les forêts, qui déboucha en 2002 sur des recommandations pour lutter contre le commerce international du bois illégalement exploité. Pendant les mêmes années, la Banque Mondiale élaborait un processus baptisé FLEG (*Forest Law Enforcement and Governance*), donnant lieu à plusieurs conférences interministérielles en 2001, 2003 et 2005 (17). Afin de suivre les progrès en la matière a été créé en septembre 2006 le Dialogue du G8 sur le bois illégal, regroupant des représentants des Etats membres du G8, des pays producteurs, des représentants de l'industrie du bois, sans oublier des ONG. Son but, clairement économique, révèle l'urgence d'assainir un marché dont le caractère anarchique est un fléau pour les opérateurs. A cette occasion, Robert Hunink, dirigeant de DHL-tt Group, l'une des plus importantes firmes mondiales de sciage, faisait part de son émoi : *«les responsables d'outils de sciage sont très conscients du rôle qu'ils peuvent jouer dans l'abaissement de la pauvreté, le développement social, la création d'emplois, le transfert de technologie et la gestion durable des forêts. Tout cela n'est possible, cependant, que si les entreprises sont également économiquement durables, ce qui suppose nécessairement un niveau d'exploitation forestière équivalent, légal et correctement géré. De leur côté, les acteurs responsables se battent pour rester compétitifs, mais c'est une perte de temps devant des fournisseurs dont on ne sait s'ils vont – ou non – poursuivre leur activité. C'est pourquoi ce Dialogue est si important et je l'encourage à se concentrer d'urgence sur ces problèmes – autrement, il pourrait être trop tard pour beaucoup d'entreprises»* (18).

De son côté, la Commission européenne publiait en 2003 un Plan d'action communautaire relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux, baptisé «FLEGT» : il s'agit de favoriser des accords bilatéraux (19) entre Etats producteurs et Etats importateurs afin de s'assurer de la «légalité» des bois exploités, passant par la mise en place de licences d'exportation afin de faciliter le contrôle. Le 20 décembre 2005, un règlement du Conseil a harmonisé ces dispositions pour tous les Etats membres de l'UE, sans pour autant lever les incertitudes qui planent toujours sur le dispositif. Ce dernier est en effet basé sur le volontariat d'Etats, producteurs et importateurs, qui rappelle la configuration en usage au sein de l'Organisation internationale des bois tropicaux, mais en perdant la contrainte relative liée à son multilatéralisme; il ne s'applique provisoirement qu'aux sciages et aux bois bruts, alors que les

(17) Respectivement pour l'Asie du Sud-Est, l'Afrique et l'Europe et l'Asie du Nord.

(18) Sur le site Internet [www.illegal-logging.info/news.php](http://www.illegal-logging.info/news.php).

(19) Baptisés APV, *Accords de partenariat volontaire*.

pays en développement se sont dotés depuis quelques années d'industries de transformation qui leur permettent de conserver sur place emplois et valeur ajoutée; enfin, il ne règle pas le cas du commerce entre pays tiers (Chine par exemple), qui peuvent «recycler» du bois illégal et le réexporter sous forme de produits transformés. Seulement trois Etats producteurs (le Ghana, la Malaisie, et l'Indonésie) étaient officiellement volontaires en 2003 et plusieurs dialogues bilatéraux sont en cours depuis 2006 (20).

Les ONG se sont élevées contre l'insuffisance de ce plan d'action, le jugeant inadapté et pas assez contraignant. En 2005, plus de 180 ONG, ainsi que 70 entreprises «progressistes», avec l'appui du Parlement européen, ont demandé à la Commission de mettre en place une véritable législation en la matière (21). Il est vrai que le recentrage sur les réglementations nationales, au travers de la notion de «bois illégal», constitue un aveu de l'impuissance de la seule norme écologique multilatérale pour venir à bout des déforestations incontrôlées. Cependant, le «durcissement» proclamé, en utilisant un processus non contraignant, masque de graves insuffisances et, peut-être pire, des effets pervers. Ainsi, le «bois illégal» est-il celui qui est exploité en contravention avec les réglementations en vigueur, inévitablement nationales, ou avec les normes écologiques inspirées par les instances internationales, par définition non contraignantes? L'emploi du terme «bois illégal» renvoie inévitablement à la première définition et on peut très bien imaginer du bois «légal», c'est-à-dire conforme à une législation forestière donnée et en même temps non conforme à la norme écologique de gestion durable. Les ONG ne s'y sont pas trompées et prennent soin d'employer la formulation de «bois légal et durable».

Au-delà de ces difficultés sémantiques, on peut espérer un emboîtement : norme de développement durable – conformité de la législation forestière –, coïncidence entre bois illégal et bois «non durable», ce qui correspond au schéma de la Banque mondiale, laquelle conditionne ses prêts à une mise à niveau des législations forestières dans le sens de la gestion durable. Quand ce schéma s'applique trop systématiquement, il entraîne une prolifération de bois hors la loi, compte tenu des difficultés d'adaptation des pays concernés (22). On est donc en présence d'un dispositif qui, une fois de plus, crée des restrictions – officiellement légitimes – contre les importations de bois tropicaux, tout en laissant du jeu dans les rouages. En créant une nouvelle définition, confuse, de «bois illégal», qui se juxtapose à celle de «bois durable», il vise à associer les Etats à la police de leurs échanges, ce qui, selon les cas, peut largement s'éloigner du respect de la norme écologique.

(20) La Grande-Bretagne et le Cameroun, la France et le Congo-Brazzaville, mais aussi la Finlande et la Russie.

(21) Sébastien RISSO, «Les mesures européennes contre l'exploitation illégale des bois sont-elles suffisantes?», Greenpeace International (Unité UE), sur le site Internet [www.iucneurope.org](http://www.iucneurope.org).

(22) Alain KARSENTY, «Les causes sous-jacentes de l'essor de l'exploitation illégale des bois tropicaux», sur le site Internet [www.cirad.fr](http://www.cirad.fr).

Il faut malheureusement ajouter que, en confiant aux Etats producteurs et à leurs administrations le soin de délivrer des licences d'exportation, le système FLEG ouvre tout grand la porte aux facilités de la corruption.

On ne sera donc pas étonné que des Etats forts, à tradition bureaucratique, soient partisans d'un système contrôlé avec lequel ils se sentent à l'aise. Ainsi, dès la 4<sup>e</sup> session du Forum des Nations Unies sur les forêts, tenu en 2003, la Russie s'est déclarée d'emblée favorable au processus FLEG qu'elle s'est engagée à suivre pour l'Asie et l'Europe. Elle a même accueilli à Saint-Pétersbourg, en novembre 2005, une conférence réunissant les parties intéressées, aboutissant à une déclaration d'intention signée par 44 Etats. Le dialogue s'est également établi avec la Finlande au moyen de rencontres régulières entre les responsables des administrations forestières; pour le moment, il n'existe pas encore d'Accord de partenariat volontaire, soumis à contrôle européen, entre ces deux pays et les importations de bois brut n'ont pas fléchi: en 2005, elles se pratiquaient encore au prix de 35 dollars le bois rendu usine (23), Finlande ou Suède, ce qui pour un producteur forestier de France ou d'Espagne est particulièrement bon marché et notoirement insuffisant pour rémunérer décemment les facteurs de production d'une «forêt durable».

Cette situation, au demeurant avantageuse pour les acteurs économiques scandinaves n'est pas sans provoquer une certaine gêne chez les initiateurs et les propagandistes du développement durable des forêts. Toutefois, on peut avoir honte et continuer, tout en jurant qu'on ne recommencera plus. La manière dont se règle aujourd'hui l'exploitation des bois russes par les firmes finlandaises s'apparente à cette posture, qui est également typique de la complicité.

### ***Du bois russe «légal» dans l'immédiat et «durable»... un peu plus tard!***

La propriété privée des forêts n'existe pas en Russie: les forêts appartiennent toutes aux collectivités publiques – locales, régionales ou centrales –, sous la tutelle du ministère des Ressources naturelles et de l'Agence forestière fédérale. Un Code forestier, contenant plus de 130 articles, a été promulgué en 1997 et révisé en septembre 2006: les forêts – et les bois – russes sont donc objets de «légalité» et il existe une tradition forestière russe fort ancienne, mais elle est exclusivement bureaucratique.

Ainsi, la gestion des forêts est un monopole public, d'ailleurs compliqué par la structure fédérale de l'Etat, mais elle ne comprend pas l'exploitation forestière, laquelle se fait obligatoirement sous forme de concessions à des sociétés privées, selon un cahier des charges qui ne fait apparaître des obligations d'aménagement forestier que dans la durée. Dans ces conditions, la

(23) FAO, *Statistiques 2005*.

plupart des exploitants privés choisissent les durées de concession les plus courtes possibles – deux à trois ans au maximum –, afin de s'exonérer de toute contrainte sylvicole : coupe... et puis s'en va! Le tarif n'est pas unifié et se fait par négociation avec les autorités locales, ce qui est la porte ouverte à bien des trafics. Ce système, ouvert aux étrangers, permet donc légalement de disposer de bois bruts à bon compte et on comprend que les voisins immédiats viennent se servir en priorité.

La réforme toute récente du Code forestier réglemente davantage la gestion des collectivités publiques, les obligeant à respecter les règles d'une sylviculture productive, ce qui a provoqué immédiatement la critique des ONG. Cette forêt désormais «gérée», même si elle n'est pas forcément «gérée durablement», produira inévitablement un bois plus cher. Cependant, l'écart est tel avec l'Europe de l'Ouest que le bois russe va probablement conserver un certain temps encore sa compétitivité écrasante. On comprend aussi pourquoi le gouvernement russe s'est empressé d'adhérer au processus FLEG pour lutter contre le bois illégal, alors que 100 % des forêts sont sous contrôle public : il est probable qu'il jugeait que trop de bois était tout simplement pillé en échappant aux circuits officiels. Le concept de «bois légal» présente donc l'avantage de rallier à sa cause les Etats suffisamment structurés pour appliquer une légalité forestière et l'argument attractif mis en avant par le G8 demeure le gain potentiel de recettes fiscales qui est immédiatement à portée de main (24).

Dans ces conditions, le développement durable demeure un horizon lointain, vers lequel les cheminements sont à vérifier dans la pratique. Quelle sera la part d'argent public que le gouvernement russe consacrera à l'investissement en forêt pour assurer le renouvellement? Ce critère va devenir crucial pour vérifier que la gestion durable est en bonne voie à l'heure où la forêt boréale commence à être exploitée «par les deux bouts». A l'ouest, par les Scandinaves, mais à l'est par la Chine, dont les importations, à partir de la Sibérie, se sont élevées dès 2005 à 12 millions de m<sup>3</sup> et qui ne vont sans doute pas diminuer!

La remise en ordre «légaliste» est malgré tout un progrès, dans la mesure où elle vise à mettre fin à l'anarchie qui pouvait prévaloir auparavant, mais elle marque également un retrait par rapport aux objectifs de développement durable servis au moyen de la certification et des grands processus intergouvernementaux (tels que Montréal et Helsinki). Loin de s'appesantir sur cet échec relatif, les ONG concernées ont, au contraire, profité de cette pause pour procéder à un redéploiement stratégique.

(24) Sous réserve de disposer d'une «police forestière» efficace et intègre, ce qui est un autre défi!

***Le ralliement des grands groupes industriels à la certification préconisée par les ONG écologistes***

On assiste depuis quelques années, sur terre russe, au lancement de programmes de développement durable forestier qui associent étroitement des ONG tels WWF ou Greenpeace et une firme aussi importante que STORA ENSO. Celle-là, au travers d'une de ses filiales, STF-Strugy, a initié depuis l'an 2000 un programme exemplaire baptisé «*Pskov model forest*», situé à Strugi Krasnye, entre Saint-Petersbourg et Pskov, et dont les objectifs sont de : «*fournir une durabilité économique de la forêt et des communautés locales*»; «*impliquer les communautés locales dans la gestion forestière*»; «*maintenir les fonctions écologiques de la forêt en incluant la biodiversité*» (25). Centré surtout sur la sensibilisation environnementale des populations, ce programme associe aujourd'hui WWF Allemagne, WWF Russie, ainsi que *Swedish international Development cooperation Agency* (SIDA). D'autres programmes de ce type sont en cours ou en projet; ils s'accompagnent tous d'une certification FSC, ce qui est le signe d'un changement d'attitude récent des grands groupes industriels finlandais.

Les ONG citées, initiatrices, mais aussi gestionnaires rémunérés du label FSC, avaient pendant toutes les années 1990 des rapports tendus avec les acteurs économiques et le gouvernement finlandais, qui avaient encouragé une certification concurrente, dans un cadre européen, connue sous le sigle «PEFC». Bien pire, ces derniers avaient admis que la certification de la gestion durable des forêts pouvait se faire selon un modèle national, brèche qui avait séduit 17 nations, mais qui laissait en lisière les ONG écologistes, privées à la fois de leur fonds de commerce et de tout rôle important dans le processus de certification des forêts : leur système, localisé et attaché à chaque propriétaire, les fait participer de très près au contrôle des forêts et leur ouvre ainsi un champ de prestations permanent (expertises en particulier).

Plus «opérationnelles» que «protostataires» et par là même typiquement anglo-saxonnes, Greenpeace et WWF engagèrent la guerre des labels, en disqualifiant la certification européenne et, sur le terrain finlandais, en exerçant des pressions propres à rallier au label FSC le maximum d'intervenants. D'une vigilance écologique pointilleuse, les ONG locales dénonçaient non seulement la gestion des forêts lapponnes, mais, plus grave, l'exploitation «illégal» en Carélie (Fédération de Russie), principal grenier à bois pour les grandes firmes industrielles. Elles mirent au point des systèmes de traçabilité des bois faisant appel à la norme environnementale ISO 14001, toujours à l'écart des ONG écologistes, ce qui ne pouvait guère les satisfaire. La rupture d'approvisionnement étant un risque coûteux, les firmes préférèrent, selon un sage pragmatisme, abandonner le PEFC et rallier le FSC, ce qui, somme toute, vaut beaucoup moins qu'une messe. Les campagnes

(25) Amanda CHIMKIEVITCH, *op. cit.*

d'opinion se sont calmées et la Russie a pu rester un gisement inépuisable – pour les industriels –, tout en devenant un enjeu écologique – pour les ONG –, mais, cette fois main dans la main. Les premiers peuvent se targuer de donner des exemples d'exploitation écologiquement corrects, tandis que les secondes enregistrent des certifications FSC en hausse spectaculaire, couvrant 10 millions d'hectares au 1<sup>er</sup> août 2006 – ce qui en réalité ne représente guère qu'un peu plus de 1 % de la totalité des forêts russes. Au milieu de ces déploiements d'alliance d'un nouveau genre, le gouvernement russe a opté pour une certification nationale, lui permettant d'obtenir une reconnaissance par le PEFC, mais le processus est lent et non abouti à ce jour.

Les changements évoqués révèlent à point nommé l'adaptation du système hégémonique à la contrainte écologique. Tant que l'approvisionnement était assuré par les forêts domestiques, les firmes ont opté pour un mode de certification nationale, qui les préservait de l'ingérence d'ONG parfois maximalistes et liées, au moins internationalement, à des intérêts extra-européens. Cependant, l'élargissement nécessaire des approvisionnements, de manière massive, au gisement russe a totalement changé la donne : les ONG écologistes leur sont apparues beaucoup moins gênantes dans cette nouvelle configuration. Au souci de tranquillité, valable pour l'espace national, a succédé, en terre étrangère, mais surtout ouverte à la concurrence, celui de la préservation de la ressource en matière première, d'un point de vue écologique bien sûr, mais d'abord économique. Et pour se protéger d'une concurrence qui a tout lieu de s'annoncer comme «sauvage», la caution des ONG les plus radicales présente un double avantage : elles sont moins enclines à disqualifier leurs nouveaux partenaires et, surtout, elles développent des normes écologiques qui restreignent l'accès au «butin» pour les nouveaux arrivants. Au syndrome du «pré carré» succède celui de la «curée», figure sans doute exagérée, mais qui suffit pour donner la mesure – toute animale – d'un changement de comportement aussi inattendu. Les ONG, quant à elles, ont préféré s'appuyer sur des entreprises industrielles – fussent-elles multinationales – que sur un gouvernement russe certainement rugueux à leur égard puisqu'il n'a pas hésité à menacer certaines d'entre elles d'expulsion lorsque leurs critiques étaient jugées exagérées par le Kremlin ; pour elles, l'enjeu – colossal – est de gagner à la certification FSC les 99 % de forêts russes qui leur restent à «conquérir». Ainsi, tant les firmes que les ONG y trouvent leur compte, ce qui est aussi un critère de la complicité ou – mieux – son couronnement.

\* \*  
\*

Le risque d'une méthode judiciaire, qui, en France, est inséparable du procédé inquisitorial, c'est de voir le mal là où il n'est pas et de soumettre l'analyse politique à la grille du manichéisme, source redondante des fana-

tismes, des aveuglements et des violences. Et la première des violences, dans ce cas, c'est la mise en accusation, suite logique et aboutissement de la méthode. Faudrait-il donc accuser ces Suédois distingués et ces courageux Finlandais d'avoir hissé leurs industries du bois au premier rang mondial, de gérer leurs forêts au cordeau et de pratiquer avec succès le dialogue social? A moins de nourrir contre leurs ancêtres vikings un ressentiment encore plus durable que le développement qu'ils préconisent, la « chute » accusatoire n'aurait aucun sens.

Si le procureur, défenseur de l'ordre public tant libéral qu'écologique, n'a rien à rajouter, le non-lieu s'impose. Restent les victimes... : elles ne sont guère qu'économiques et sociales et l'érosion des revenus des propriétaires forestiers français provoquée par la pression des bois scandinaves ne fera pas pleurer dans les chaumières. Il s'agit en outre d'une histoire ancienne : Bordeaux était au XVIII<sup>e</sup> siècle le premier port importateur de bois nordiques de France et la forêt landaise a vu le jour... un siècle plus tard!

Evidemment, on peut regretter la fermeture des usines à bois françaises, condamnées par absence de marge, le gaspillage inouï, en termes de richesses et d'emplois, consistant dans une forêt exploitée à 50 % de sa capacité, ce qui n'est guère que la conséquence du premier phénomène, et la colonisation de notre bois par des firmes étrangères, ce qui en est l'aboutissement. On ne peut pas, sur une même gamme de produits, être à la fois importateurs et producteurs : il faut donc choisir de nourrir l'hégémonie industrielle des autres ou d'être à la hauteur d'une hégémonie concurrente, d'une contre-hégémonie. Alors, démasquer les impostures qui entretiennent un système de domination hypocrite n'est guère que l'expression d'un « patriotisme de la dernière chance ». Il s'est focalisé sur une complicité avantageuse, qui n'est que la variété nocive de toute stratégie d'alliance, où chacun utilise pour son compte les qualités ou les opportunités du partenaire. Volatilité, furtivité, reconversions sont des traits permanents de la complicité comme de l'hypocrisie et elles sont derrière notre analyse, rendant plus difficile la poursuite des complices eux-mêmes.

Reste un autre choix : comme souvent en matière de protection des biens, il est plus aisé, pour mettre fin au dommage, de mettre à l'abri l'objet convoité que de surprendre les contrevenants. L'arme la plus efficace contre la complicité est de supprimer sa raison d'être et les évolutions récentes peuvent faciliter cette contre-offensive. Certes, l'espoir de mises en valeur industrielle de nos forêts demeure lointain (26), mais le panorama qui oriente les acteurs économiques du bois et des forêts pourrait être remis en question. Les nouvelles utilisations du bois, mises en évidence par la crise des énergies fossiles et les menaces de l'effet de serre, annoncent une redis-

(26) Justifiant les théories de Ricardo sur l'avantage compétitif et encourageant les nations à cultiver leurs domaines de prédilection.

tribution des cartes qui ne manque pas d'inquiéter les appareils industriels de la filière. Tout sera bientôt à repenser, si le bois trouve des valorisations équivalentes à ce qu'on lui offre dans les parcs des scieries ou des papeteries, en prenant tout simplement le chemin des chaudières et des cheminées les plus proches. La France pourrait alors reprendre l'initiative, la présence sur son territoire d'une richesse forestière intacte devenant sa chance, alors qu'elle n'est aujourd'hui que le témoin de sa désindustrialisation.

Il convient donc de se demander si les complicités mises ici en évidence concernent seulement une zone géographique et un secteur économique précis : s'agit-il d'un épiphénomène qui proviendrait du caractère ambivalent de la forêt, à la fois gisement de matière première et ressource écologique ? ou bien faut-il s'attendre à en découvrir ailleurs et peut-être bien à chaque coin de rue ? Si la complexité est devenu le qualificatif le moins discuté du monde globalisé, il est probable que le mode complice devienne la réaction inévitable aux situations contradictoires que la complexité multiplie. Comment, en effet, l'individu, l'entreprise, leurs associations, mais aussi les Etats peuvent-ils gérer des appartenances et des contraintes qui se superposent et se dilatent en permanence ?

La multiplication des connections, des réseaux et des dissymétries à laquelle on assiste simultanément n'est sans doute pas étrangère à cette nécessité. Les affinités opèrent une première sélection, que la convoitise transforme en complicité utile lorsque la contradiction devient insurmontable. Convoitise des marchés contredite par l'obstacle écologique, convoitises nationales confrontées aux gouvernances régionales ou mondiales, mais aussi convoitises de l'*hegemon*, qui les synthétise toutes en mettant fin au débat.

Il serait donc utile, pour la paix du monde et sa justice, d'inclure dans la famille des critères et indicateurs du développement durable celui de son détournement hégémonique et, d'abord, de son exploitation politique. Cependant, n'est-ce pas là trop demander ?

